



Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions sont posées par des citoyens.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Guay, appuyé par monsieur le conseiller Michel Roberge, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

   
Pierre Deslauriers, maire Hélène Gagnon, directrice générale et sec-trés.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 6 avril 2021 par voie audiovisuelle.

**QUORUM**

Sont présents :  
Monsieur Pierre Deslauriers, maire  
Monsieur Marc Guay, conseiller siège numéro 1  
Monsieur Michel Roberge, conseiller siège numéro 2  
Madame Linda Tremblay, conseillère siège numéro 3  
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4  
Monsieur Claude Boulianne, conseiller numéro 5  
Monsieur Éric Tremblay, conseiller siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par voie audiovisuelle, madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
2. **ADMINISTRATION**
  - 2.1 Adoption de la procédure de huis clos par voie audiovisuelle
  - 2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021
  - 2.4 Présentation des états financiers 2020 de la Société touristique de l'Anse-à-la-Croix
3. **RÉSOLUTIONS**
  - 3.1 Adjudication pour le contrat de décohesionnement et la pose d'enrobé bitumineux dans le Chemin du Lac Brébeuf
  - 3.2 Adjudication pour le contrat du plan d'aménagement de transport actif
  - 3.3 Reddition de comptes 2020 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale
  - 3.4 Demande d'acquisition d'un futur branchement d'égout et d'aqueduc
  - 3.5 Dépôt de projet - PRIMADA
  - 3.6 Projet de règlement d'emprunt pour la réfection du Chemin du Lac Brébeuf
  - 3.7 Avis de motion
4. **URBANISME**
  - 4.1 Rapport des permis de construction
  - 4.2 Acceptation dérogation mineure du 9150-18-8715
  - 4.3 Acceptation dérogation mineure du 0052-02-1952
  - 4.4 Acceptation dérogation mineure du 387 Vieux Chemin
  - 4.5 Rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 30 mars 2021
5. **DONS ET SUBVENTIONS**
  - 5.1 Demande d'aide financière pour le Symposium de Saint-Félix-d'Otis
6. **INVITATION**
7. **RAPPORT DES COMITÉS**
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
9. **CORRESPONDANCE**
  - 9.1 Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité
10. **LISTE DES COMPTES**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



R-2021-04-56

N° de résolution  
ou annulation

R-2021-04-57

R-2021-04-58

R-2021-04-59

R-2021-04-60

Formules d'Affaires CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-104MMP

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

### 2. ADMINISTRATION

#### 2.1 ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE HUIS CLOS PAR VOIE AUDIOVISUELLE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 2021-019 du 28 mars 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 9 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie audiovisuelle. »

#### 2.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu et d'ajouter à l'item « Affaires nouvelles » le sujet suivant :

1- Embauche de Stéphanie Alain comme employée temporaire au poste d'adjointe administrative

#### 2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021

Il est proposé par madame la conseillère Linda Tremblay, appuyée par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021, dont la copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

#### 2.4 PRÉSENTATION DES ÉTATS-FINANCIERS 2020 DE LA SOCIÉTÉ TOURISTIQUE DE L'ANSE-À-LA-CROIX

Après lecture des états financiers par madame Claudia Blanchette, CA, il est proposé par madame la conseillère Linda Tremblay, appuyée par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport financier 2020 du vérificateur Raymond Chabot Grant Thornton.

### 3. RÉSOLUTIONS

#### 3.1 ADJUDICATION POUR LE CONTRAT DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET LA POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX DANS LE CHEMIN DU LAC BRÉBEUF

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis est allée en appel d'offres public pour le décohesionnement et la pose d'enrobé bitumineux dans le Chemin du Lac Brébeuf.

Voici le résultat des soumissions reçues :

Entreprises	Prix taxes incluses	Rang
Construction Rock Dufour	1 198 217,60 \$	4
Inter-Cité Construction	1 060 139,63 \$	2
Pavex Ltée	1 103 636,97 \$	3
CAL	1 028 301,91 \$	1

Considérant qu'une analyse de la conformité de la soumission reçue a été effectuée;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise CAL; Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'attribuer le contrat à l'entreprise CAL au montant de 1 028 301,91 \$ taxes incluses.



**Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

**3.2 ADJUDICATION POUR LE CONTRAT D'UN PLAN  
D'AMÉNAGEMENT DE TRANSPORT ACTIF**

La municipalité de Saint-Félix-d'Otis est allée en appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'un plan d'aménagement de transport actif.

Voici le résultat des soumissions reçues :

Entreprises	Prix taxes incluses	Rang
Stantec	37 366,88 \$	1
Groupe Synergis	74 718,69 \$	2

Considérant qu'une analyse de la conformité de la soumission reçue a été effectuée;

Considérant que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Stantec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'attribuer le contrat à l'entreprise Stantec au montant de 37 366,88 \$ taxes incluses.

**3.3 REDDITION DE COMPTES 2020 DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 101 771 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Linda Tremblay, appuyée par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le rapport final 2020 dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.

Coût du projet :	214 867 \$
Participation de la municipalité :	113 096 \$
Contribution MTQ :	101 771 \$

**3.4 DEMANDE D'ACQUISITION D'UN FUTUR BRANCHEMENT  
D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC**

Considérant que madame Hélène Boies demande à la municipalité de Saint-Félix-d'Otis d'acquérir le branchement du 518 rue Principale au réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité;

Considérant que le MTQ refuse d'autoriser les travaux sur la route 170 si le branchement ne devient pas la propriété de la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Linda Tremblay, appuyée par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser d'acquérir le branchement de la résidence du 518 rue Principale au réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité.

**3.5 DÉPÔT DE PROJET – PRIMADA**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis souhaite mettre en place l'aménagement d'un salon extérieur et bonification des infrastructures de loisirs pour les personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Félix-d'Otis a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 685-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

R-2021-04-65

R-2021-04-66

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis travaille de concert avec la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la démarche PRIMADA;

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire de Saint-Félix-d'Otis est propice au développement de ce type de projet de par son environnement naturel et socio-culturel;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis prône un mode de vie sain et actif pour les aînés et souhaite mettre en place les infrastructures nécessaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les aînés sont de plus en plus actifs tant dans leur vie quotidienne que dans leurs loisirs;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Félix-d'Otis a le support des partenaires du milieu dont la FADOQ Saint-Félix-d'Otis et les Bénévoles de Saint-Félix-d'Otis, et leur collaboration pour la mise en place d'un tel projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Félix-d'Otis s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**Projet :** Aménagement d'un salon extérieur et bonification des infrastructures de loisirs pour les personnes âgées.

Coût du projet : 120 000 \$

Participation de la municipalité : 20 000 \$

PRIMADA: 100 000 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Félix-d'Otis confirme que si elle obtient une aide financière pour le programme, elle en assumera tous les coûts non admissibles, y compris tout dépassement de coûts;

Et qu'il autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, à signer tous les documents jugés nécessaires à l'exécution de cette décision.

### **3.6 PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC BRÉBEUF**

Règlement numéro 315-2021 décrétant une dépense de 2 600 000 \$ et un emprunt de 2 600 000 \$ pour la réfection du Chemin du Lac Brébeuf.

ATTENDU QUE des travaux de terrassement, de drainage et de pavage pour la réfection du Chemin du Lac Brébeuf;

ATTENDU QUE le conseil juge que ces travaux doivent être exécutés pour assurer la sécurité des utilisateurs, visiteurs et touristes;

ATTENDU QU'une aide financière de 1 959 975 \$, s'appliquant à un coût maximal admissible de 2 613 300,56 \$, a été approuvée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local, ce qui représente 75 % du montant de l'emprunt décrété dans le présent règlement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par madame la conseillère Linda Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis adopte le règlement 315-2021 décrétant un emprunt de 2 600 000 \$ pour la réfection du Chemin du Lac Brébeuf.

### **3.7 AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Michel Roberge qu'un règlement ayant pour objet de décréter un emprunt pour l'exécution de travaux pour la réfection du Chemin du Lac Brébeuf et de décréter qu'un emprunt de 2 600 000 \$ pour financer les coûts de ces travaux sera adopté à une séance ultérieure.



**Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

**4. URBANISME**

**4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

Au cours du mois de mars 2021, 20 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 611 600,00 \$ répartie comme suit :

NOMBRE	TYPE	VALEUR	MONTANT
2	Bâtiments complémentaires	10 000,00\$	40,00 \$
1	Changement d'usage	0,00 \$	20,00 \$
1	Démolition d'un bâtiment principal	5 000,00 \$	20,00 \$
2	Excavation, remblais, déblais	30 000,00 \$	50,00 \$
2	Intervention rives et littoral	4 600,00 \$	40,00 \$
1	Installation septique	7 000,00 \$	525,00 \$
1	Nouvelle construction résidentielle	237 000,00 \$	50,00 \$
7	Réparation, rénovation	53 000,00 \$	175,00 \$
2	Transformation, agrandissement	265 000,00 \$	275,00 \$
1	Lotissement	0,00 \$	0,00 \$
20	<b>TOTAL</b>	<b>611 600,00 \$</b>	<b>1 195,00 \$</b>

**4.2 ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE DU MATRICULE 9150-18-8715**

Considérant la demande de dérogation mineure du matricule 9150-18-8715, immeuble situé au 600, Sentier Brassard;

La dérogation mineure demandée concerne l'implantation d'un conteneur maritime comme bâtiment complémentaire dans la cour avant de la propriété.

Cette demande est conditionnelle à ce que le conteneur :

- soit installé hors sol;
- possède un toit à deux pentes;
- possède un revêtement agencé au bâtiment principal.

De plus, les travaux devront être terminés au plus tard le 31 octobre 2021.

Considérant que cette demande n'a pas fait l'objet d'opposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de dérogation mineure.

**4.3 ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE DU MATRICULE 0052-02-1952**

Considérant la demande de dérogation mineure du matricule 0052-02-1952, immeuble situé au Chemin du Lac-à-la-Croix;

La dérogation mineure demandée concerne l'implantation d'un bâtiment complémentaire de forme demi-cylindrique en toile qui aura la fonction de garage.

Cette demande est conditionnelle à ce que le propriétaire installe une haie ou une rangée d'arbres d'une hauteur minimum de 5 pieds et que les travaux soient terminés au plus tard le 31 octobre 2021.

Considérant que cette demande n'a pas fait l'objet d'opposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boulianne et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de dérogation mineure.

**4.4 ACCEPTATION DÉROGATION MINEURE DU 387 VIEUX CHEMIN**

Considérant la demande de dérogation mineure d'un immeuble situé au 387 Vieux Chemin;

La dérogation mineure demandée concerne l'implantation d'un bâtiment principal dont la façade a une variante excédant 10 degrés d'angle par rapport à la ligne de rue.

Considérant que cette demande n'a pas fait l'objet d'opposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de dérogation mineure.



N° de résolution  
ou annotation

R-2021-04-70

R-2021-04-71

R-2021-04-72

R-2021-04-73

Formules d'Affaires CCL (418) 688-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

### 4.5 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 30 MARS 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Hélène Gagnon, dépose au conseil le rapport du Comité consultatif d'urbanisme du 30 mars 2021 dans lequel étaient étudiées deux (2) dérogations mineures et une modification du règlement de zonage.

#### MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Compte tenu que la réforme cadastrale a immatriculé distinctement chacun des lots existants et que cela a un effet sur la gestion des terrains dérogoires, la municipalité devra modifier l'article 3.13 du règlement zonage 268-2015, le tout afin d'assurer une uniformité d'application par rapport à ce qui existait avant le dépôt de la réforme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Guay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de modifier l'article 3.13 du règlement de zonage 268-2015 lors de la prochaine modification.

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 168 CHEMIN DU LAC-À-LA-CROIX

La dérogation mineure demandée vise l'empiètement dérogoire en cour arrière de 4,40 mètres à 4,88 mètres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande du 168 Chemin du Lac-à-la-Croix.

Cette demande est conditionnelle à ce qu'aucun élément du bâtiment ne soit à moins de 1,05 mètre de la marge du Chemin du Lac-à-la-Croix.

La décision quant à l'acceptation finale de cette demande de dérogation mineure sera prise lors de la séance ordinaire du 3 mai 2021 suite à la publication d'un avis public invitant les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil.

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 140 SENTIER BORDELEAU

La dérogation mineure demandée vise l'abaissement de marge avant d'un bâtiment complémentaire de 8 mètres à 3,75 mètres.

Cette demande est conditionnelle à ce que le propriétaire accepte les inconvénients découlant du déneigement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Boulianne, appuyé par monsieur le conseiller Michel Roberge, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande du 140 Sentier Bordeleau.

La décision quant à l'acceptation finale de cette demande de dérogation mineure sera prise lors de la séance ordinaire du 3 mai 2021 suite à la publication d'un avis public invitant les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil.

### **5. DONS ET SUBVENTIONS**

#### 5.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SYMPOSIUM DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

Il est proposé par madame la conseillère Linda Tremblay, appuyée par monsieur le conseiller Michel Roberge, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une subvention de 2 500 \$ pour le Symposium de Saint-Félix-d'Otis. Celle-ci sera versée au mois d'août afin de constater l'évolution de la pandémie et ainsi s'assurer que l'événement sera présenté.

### **6. INVITATION**

Le conseil n'a reçu aucune invitation.

### **7. RAPPORT DES COMITÉS**

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

### **8. AFFAIRES NOUVELLES**

#### 8.1 EMBAUCHE DE STÉPHANIE ALAIN COMME EMPLOYÉE TEMPORAIRE AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Considérant que la municipalité a ouvert trois (3) fois le poste de technicien administratif;

Considérant que la personne sélectionnée suite au concours a refusé d'accepter le poste de technicien administratif;



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Considérant que madame Monique Claveau a décidé de revoir sa position et de prendre une retraite progressive;

Il est proposé par madame la conseillère Linda Tremblay, appuyée par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'embaucher madame Stéphanie Alain comme employée temporaire au poste d'adjointe administrative.

### 9. CORRESPONDANCE

9.1 Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité

### 10. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Michel Roberge, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 438 055,61 \$.

CHEQUE	FOURNISSEUR	MONTANT	DESCRIPTION
1868	Amec Construction	313 059,85 \$	Projet caserne
1869	Blackburn & Blackburn inc.	168,86 \$	Contrat de service
1870	Boies Steven	292,63 \$	Remboursement taxes
1871	Brochu Robin	50,24 \$	Remboursement taxes
1872	Bureautique FTI	209,66 \$	Papeterie
1873	Centre service scolaire Rives-du-Saguenay	3 828,67 \$	Honoraires professionnels
1874	Desgagné Luc	17,94 \$	Remboursement taxes
1875	Derytélecom	168,97 \$	Accès réseau
1876	Entreprise Transport Bouchard	15,47 \$	Transport
1877	Extincteurs Saguenay-Lac-St-Jean	383,70 \$	Inspection annuelle
1878	Fonds énergie ressources naturelles	80,00 \$	Avis de mutation
1879	Fondation du rein	100,00 \$	Don
1880	Gagnon Harold	19,74 \$	Remboursement taxes
1881	Gromec	438,33 \$	Entretien
1882	Hydro-Québec	1 868,93 \$	Électricité
1883	Japy électrique	5 610,74 \$	Réparation lumières de rue
1884	Laberge Gilbert	322,04 \$	Remboursement taxes
1885	Laboratoire Environex	909,73 \$	Analyses
1886	Lamoureux Robert	28,71 \$	Remboursement taxes
1887	Maîtres d'œuvre Hovington Gauthier	3 213,92 \$	Projet caserne
1888	Marché St-Félix	152,08 \$	Matériel
1889	M.R.C. du Fjord-du-Saguenay	29 391,45 \$	Quote-part
1890	Napa Pièces d'auto la Baie	106,15 \$	Matériel
1891	Nutrinor	3 416,03 \$	Diesel
1892	Pétroles RL	499,00 \$	Essence
1893	Potvin Bouchard	32,55 \$	Matériel
1894	Potvin Donald	75,50 \$	Remboursement
1895	Potvin Jean	60,00 \$	Remboursement taxes
1896	Produits Lépine inc.	285,52 \$	Entretien
1897	Prog. PG Solutions	91,98 \$	Honoraires professionnels
1898	Quotidien Coopérative nationale CN2i	1 064,67 \$	Avis public
1899	Raymond Chabot Grant Thornton	5 978,70 \$	Honoraires professionnels
1890	Régie matières résiduelles Lac-Saint-Jean	1 230,40 \$	Quote-part
1891	Rhainds Gratien	53,83 \$	Remboursement taxes
1892	Robitaille équipement inc.	1 208,67 \$	Matériel
1893	Sanidro	919,90 \$	Nettoyage réseau
1894	Services sanitaires Benneau	1 109,51 \$	Roll-off
1895	Simard Lise	75,50 \$	Remboursement
1896	Société canadienne des postes	1 101,78 \$	Timbres
1897	Spécialités pneumatiques AP enr.	1 300,33 \$	Réparation
1898	Tremblay Mercédès	168,25 \$	Remboursement taxes
1899	Waltzing Itha	935,34 \$	Remboursement taxes
1900	Bell mobilité	266,62 \$	Cellulaire
1901	Hydro-Québec	958,38 \$	Électricité
	<b>Salaires nets février 2021</b>		
Dépôt direct	Salaires nets	29 034,49 \$	Du 24-01-2021 au 06-03-2021
Dépôt direct	Ministère du Revenu Québec	13 709,35 \$	D.A.S. février 2021
Dépôt direct	Receveur général du Canada	4 912,64 \$	D.A.S. février 2021
Dépôt direct	La Great-West	3 925,54 \$	Assurances collectives
Dépôt direct	RREMQ	5 203,32 \$	Fonds pension employés
	<b>TOTAL DÉPENSES:</b>	<b>438 055,61 \$</b>	

### CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 6 avril 2021.

  
Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière



R-2023-04-75

N° de résolution  
ou annotation

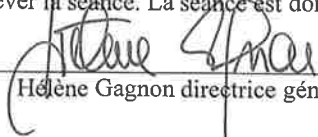
Formules d'Adresses CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104MIP

**Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis**

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Roberge, appuyé par monsieur le conseiller Marc Guay, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

\_\_\_\_\_  
Pierre Deslauriers, maire

  
\_\_\_\_\_  
Hélène Gagnon directrice générale et sec-trés.